



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bulletin officiel du 2 octobre 2020

COMMUNE DE SAVIÈSE

mise à l'enquête publique

L'administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par :

- Requéran et propriétaire : Atlantis Development SA, Conthey
Auteur des plans : Alpes Concept Sàrl, Sion
Type de réalisation : la construction d'un réduit
Situation : parcelle no 4774, plan no 32, au lieu-dit « Grandfin » - coordonnées 593'113/121'466
Zone : Résidentielle R30
- Requéranants : Mme Carolane Pernatozzi et M. Benoît Renold, Conthey
Propriétaire : consulter propriétaires figurant au dossier
Auteur des plans : Nova architectes, Sion
Type de réalisation : la construction d'une villa
Situation : parcelles nos 11813, 18174 et 18136, plan no 60, au lieu-dit « Rèze » - coordonnées 590'567/121'126
Zone : Résidentielle R20
- Requéran et propriétaire : M. Sébastien Hofer, Savièse
Auteur des plans : L architecte Corine Léger, Sion
Type de réalisation : la construction d'une habitation de deux appartements
Situation : parcelle no 11226, plan no 56, au lieu-dit « Viry » - coordonnées 594'053/122'878
Zone : Résidentielle R20
- Requéran et propriétaire : M. Damien Dessimoz, Conthey
Auteur des plans : Decigram sàrl, Conthey
Type de réalisation : la pose d'une PAC extérieure
Situation : parcelle no 8009, plan no 46, au lieu-dit « Grandfin » - coordonnées 593'111/121'395
Zone : Résidentielle R30
- Requéran et propriétaire : Mme Valérie Chappuis, Savièse
Auteur des plans : La Gentiane Architecture Sàrl, Savièse
Type de réalisation : la construction d'un couvert à voiture
Situation : parcelle no 466, plan no 6, au lieu-dit « Prarainson » - coordonnées 593'419/123'864
Zone : Touristique
- Requéranants, propriétaires et auteurs des plans : M. Arezki Bensaid et Mme Djamilia Amiri, Savièse
Type de réalisation : la transformation d'une maison
Situation : parcelle no 1902, plan no 19, au lieu-dit « La Corna » - coordonnées 590'668/121'969
Zone : Résidentielle R30

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les 30 jours, à l'administration communale.

Savièse, le 2 octobre 2020

L'ADMINISTRATION COMMUNALE